

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



Comité de la HAUTE-VIENNE

Cahier des charges
des Championnats départementaux
2024

Table des matières

I - Le rôle du délégué	3
II - Le rôle de l'arbitre	3
III - Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur	3
IV - Remplacement d'un joueur	4
V - Tirage au sort	4
VI - Inscriptions aux championnats	5
VII - Tenue vestimentaire	5
VIII- Organisation matérielle et technique	5
IX - Constitution des équipes	7
X - Déroulement des Championnats	8 à 15

I - Le rôle du délégué

Le délégué est le représentant de la FFPJP, du Comité Départemental ou du Comité Régional, et de ce fait, il doit faire appliquer les règles dans leur intégralité. Il supervise et coordonne le déroulement de la compétition (inscription et tirage au sort) et à ce titre travaille en bonne intelligence avec l'arbitre, l'organisateur et la table de marque.

- Est obligatoirement le président du jury (sauf si Président du Comité ou Discipline),
- Renseigne et transmet à la FFPJP (au Comité Départemental ou au Comité Régional) les différents documents servant à l'évaluation et au compte-rendu de la compétition.

Il est responsable du respect de l'homogénéité ou de la conformité des tenues.

II - Le rôle de l'arbitre

Pendant le concours :

- 1) Il surveille le tirage au sort en s'assurant que celui-ci est effectué à chaque tour.
- 2) Il veille, en l'absence d'un délégué officiel, à l'affichage de la composition du jury, à la redistribution intégrale des engagements et de la dotation des organisateurs.
- 3) Il ne doit jamais tenir la table de contrôle du concours qu'il dirige.
- 4) Il ne doit jamais rester statique et toujours être vigilant pour intervenir sans qu'on l'appelle, dès qu'il voit que le règlement du jeu est bafoué. L'arbitre n'est pas uniquement un mesureur.
- 5) Il est le seul juge sur le terrain et doit agir sans hésitation.
- 6) Durant la compétition, il doit veiller :
 - a. A la bonne tenue comportementale et vestimentaire des joueurs (pendant les championnats, il doit signaler les équipes n'ayant pas une tenue homogène au délégué officiel à qui incombe le devoir de la faire respecter et de convoquer le jury en cas de refus),
 - b. Au respect des règlements,
 - c. A ne jamais laisser un incident de jeu prendre des proportions qui engageraient sa responsabilité et ne lui confèreraient aucune excuse,
 - d. A s'éloigner, sans accepter aucune contestation ou discussion, après avoir pris une décision,
 - e. A ne pas hésiter à mesurer plusieurs fois un point litigieux,
 - f. A annoncer « boules irrégulières » dans le cas de boules non conformes,
 - g. Ne pas accepter qu'un joueur quitte le terrain sans son autorisation.

III - Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur - Discipline

Au moment du tirage au sort des rencontres et de la proclamation des résultats de ce tirage, les joueurs doivent être présents à la table de contrôle. Un quart d'heure après la fin de la proclamation de ces résultats, l'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée d'un point, qui est porté au crédit de l'équipe adverse. Ce délai est ramené à 5 minutes dans les parties en temps limité.

Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par cinq minutes de retard.

Ces mêmes pénalités s'appliquent en cours de compétition après chaque tirage au sort.

En cas de reprise d'une partie à la suite d'une interruption pour un motif quelconque, les pénalités seront d'un point par cinq minutes de retard.

Est déclarée éliminée de la compétition, l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans les 30 minutes qui suivent le début ou la reprise des parties.

Une équipe incomplète a la faculté de commencer la partie sans attendre son joueur absent ; toutefois elle ne dispose pas des boules de celui-ci.

Si, après le début d'une mène, le joueur absent se présente, il ne participe pas à cette mène. Il est admis dans le jeu seulement à partir de la mène suivante. Si le joueur absent se présente plus de 30 minutes après le début d'une partie, il perd tout droit de participer à celle-ci. Si son ou ses coéquipiers gagnent cette partie, il pourra participer à celle qui suit, sous réserve que l'équipe soit nominativement inscrite. Si la compétition se déroule par poules, il pourra participer à la seconde partie quel que soit le résultat de la première.

- Tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative ou au championnat Départemental, absent le jour de cette compétition, devra au plus tard dans les quatre jours qui suivent le début de la compétition, fournir un document écrit justifiant de son indisponibilité et du caractère non prévisible de celle-ci.

En cas d'absence injustifiée ou dont la justification est manifestement inappropriée : interdiction administrative de participer à la même épreuve pour l'édition suivante.

Toute faute de comportement sera consignée par l'arbitre et relayée dans toutes les phases qualificatives supérieures. Le carton remis suivra donc le ou la joueuse jusqu'à la fin de son parcours, sous-entendu jusqu'à la phase finale du championnat de France.

IV - Remplacement d'un joueur

Le remplacement d'un joueur en doublette, d'un ou deux joueurs en triplette n'est autorisé qu'avant l'annonce officielle du début de la compétition (bombe, coup de sifflet, annonce, etc..), à condition que le ou les remplaçants n'aient pas été inscrits dans la compétition au titre d'une autre équipe.

V - Tirage au sort

Le tirage au sort de tous les championnats est effectué par le Comité Départemental aux dates prévues sur les feuilles d'engagement, à partir des inscriptions enregistrées directement par les clubs sur le site du Comité. **Aucune équipe ne pourra être acceptée dans le championnat après le tirage au sort.**

Il est immédiatement communiqué sur le site du Comité Départemental, ainsi que sur la page Facebook.

La composition d'une équipe pourra être modifiée avant le début de la compétition. Une fois la compétition commencée, aucune modification ne pourra être apportée.

Le tirage prendra en compte les clubs de telle façon que deux équipes d'un même club ne soient pas dans la même poule.

Pour les journées finales des championnats, les tirages au sort (pour les championnats concernés) seront effectués le dimanche matin par le comité organisateur, en présence des équipes qualifiées.

Le tirage avec les numéros des terrains sera affiché avant le début du championnat.

Les tirages se font informatiquement en utilisant le logiciel « Gestion Concours » fourni par la Fédération. Pour les championnats qui nécessitent beaucoup de terrains (tête à tête masculin, doublette masculin, doublette mixte, il est procédé à un tirage intégral ; ensuite les équipes sont réparties par moitié sur les sites 1 et 2, dans le but d'avoir le même nombre de joueurs ou d'équipes sur chaque site, afin de mieux équilibrer les forces en présence.

VI - Inscriptions aux championnats

L'inscription des joueurs et des joueuses sera adressée par leur club et uniquement par celui-ci, de préférence en ligne directement sur le site du Comité en respectant la date limite d'inscription. Aucune inscription individuelle ou par téléphone ne sera acceptée.

Les clubs participant aux championnats devront s'acquitter de la somme de **5.00 euros par joueuse et joueur**, par chèque bancaire du club, établi à l'ordre du **CD 87** ou par virement dès qu'ils auront reçu la facture (fin mai à l'issue de tous les qualificatifs départementaux).

VII - Tenue vestimentaire

Les joueurs (ses) devront avoir une tenue correcte dès le début du championnat.

On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés.

Pour les qualificatifs sur les championnats départementaux, les joueurs (ses) devront :

- ❖ Porter un haut homogène avec le logo du club. Pour le bas, il doit également être homogène.

Les joueurs (ses) doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière.

VIII- Organisation matérielle et technique

❖ Le jury

La composition du jury devra être affichée avant le début de la compétition.

Il est composé de 3 ou 4 membres :

Président : Le délégué du comité,

Membres : L'arbitre officiel,

1 ou 2 membres du club organisateur.

❖ La table de marque

1 ou 2 membres du comité départemental. Il sera accompagné d'1 membre du club organisateur.

Ils seront chargés de :

- conserver les licences à la table de marque pendant la durée du championnat.

- annoncer les parties.

- le délégué du Comité aura en sa possession l'habilitation et l'ordre de mission pour effectuer des contrôles d'alcoolémie, et aura à sa disposition le matériel nécessaire pour effectuer ces contrôles.

❖ Les terrains

Le club organisateur du championnat préparera des terrains en nombre suffisant et s'attachera à la qualité de ceux-ci. Ils seront obligatoirement tracés à la ficelle et numérotés. Si deux terrains se trouvent dans le prolongement l'un de l'autre, ils seront séparés par des arrêteurs de boules. Des cercles matérialisés seront mis à la disposition des joueurs par le club organisateur (obligatoire à partir des 8ème).

❖ Dimensions règlementaires

- **Pétanque : 15 mètres sur 4 mètres.**

- **Jeu Provençal : 24 mètres sur 4 mètres.**

Des **dimensions minimum** seront acceptées pour les jeux du samedi ou du mercredi, à savoir pour la **Pétanque** (12 mètres sur 3) et le **Jeu Provençal** (24 mètres sur 3,50).

Le **Carré d'honneur** comportera **8 terrains pour la Pétanque** et **4 terrains pour le Jeu Provençal** aux dimensions réglementaires indiquées ci-dessus. Le Carré d'Honneur sera entouré de barrières disposées **au minimum à 1 mètre** à l'extérieur de la limite des terrains (1.20 m pour le jeu provençal). Il sera installé à l'intérieur de celui-ci sur les barrières **des panneaux** indiquant les **noms** des équipes et les **scores** durant le déroulement des parties. A noter que le Comité Départemental pourra mettre des **panneaux** à la disposition des organisateurs, ceux-ci **devront les récupérer** au boulodrome du Moulin Pinard. Les terrains devront être numérotés et **utilisés que pour les parties finales** (dans la mesure du possible). La mise en place de banderoles sera un plus.

❖ La sonorisation

Le club organisateur mettra à disposition une **sonorisation de qualité** sur l'ensemble des terrains avec un micro fixe et un micro baladeur.

❖ L'éclairage

L'éclairage des jeux en nombre suffisant (*en fonction du championnat organisé*) sera obligatoire pour permettre un bon déroulement des parties qui se disputeront tardivement. **Celui-ci devra être de bonne qualité.**

❖ La buvette

Le Club organisateur aura la buvette à sa charge et devra notamment **solliciter les autorisations nécessaires (Demande autorisation débit temporaire de boissons catégorie 3 jusqu'à 18')** auprès des autorités compétentes (Préfecture, Police ou Gendarmerie, Mairie) pour la tenue de celle-ci.

Il devra **respecter la réglementation** en vigueur en matière de boissons alcoolisées et non alcoolisées. **Aucun alcool fort ne devra être présent aux buvettes.** (Ne pas oublier que des contrôles d'alcoolémie seront effectués pendant la compétition).

Elle devra être disposée de manière à ne pas gêner les jeux et être dissociée de la table de marque pour ne pas en altérer le bon fonctionnement.

❖ L'arbitrage

Les arbitres seront désignés par le Comité départemental. Les **indemnités** (arbitrage et déplacement) seront **à la charge du club organisateur** au tarif en vigueur ainsi que les repas des Arbitres et des Membres désignés du Comité Départemental.

❖ Les récompenses

A l'issue de la finale aura lieu la proclamation des résultats et la remise des récompenses aux Champions et Vice Champions prévues par le Comité Départemental.

Le club organisateur pourra également s'il le souhaite offrir des récompenses.

Pour les championnats Jeunes, une boisson et un casse croûte seront offerts à chaque participant.

❖ L'assurance

L'assurance licence couvre les joueurs et les blessures qu'ils pourraient provoquer lors de la compétition.

Néanmoins, le Club organisateur devra être en possession d'une assurance couvrant les dommages causés aux biens et personnes et engageant sa responsabilité (bénévoles, spectateurs, etc...).

❖ Les Conditions Sanitaires

Les organisateurs de ces qualificatifs devront prendre en compte les protocoles sanitaires mis en place en date des événements, et prévoir tout ce qu'il faut pour les faire appliquer notamment au niveau « Buvette - Restauration », **respect du protocole HCR.**

❖ Présentation des équipes

Avant la finale, le délégué du Comité fera la présentation nominative des joueurs, des arbitres officiels et du président du club organisateur.

Le but sera lancé par le président du comité, ou le président du club organisateur, ou une personne désignée.

A l'issue du championnat, le délégué du Comité Départemental établira un rapport sur le déroulement et l'organisation du championnat ainsi que les résultats et les fera parvenir au Président et Secrétaire du Comité dans les meilleurs délais.

IX - Constitution des équipes

➤ Triplette

- Mixte

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs et joueuses « sénior masculin et féminin » avec obligatoirement un masculin et une féminine dans l'équipe, de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Sénior masculin

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs « sénior masculin » de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Sénior féminin

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueuses « sénior féminin » de nationalité française ou Union européenne licenciées pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Juniors - Cadets - Minimes

Le panachage est autorisé à l'intérieur du département quel que soit le nombre de licenciés (1+1+1 ou 2+1).

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat Régional.

- Vétérans

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de joueurs(es) âgés d'au moins 60 ans dans l'année en cours, et de nationalité française ou Union européenne licenciés dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Provençal

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs « sénior masculin et ou féminin » ou juniors de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Promotion

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs « sénior masculin et ou féminin promotion » de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

➤ **Doublette mixte**

Mêmes dispositions que pour le tripléte.

Pour plus de précisions sur la composition des équipes, se reporter au règlement FFPJP des Championnats de France.

DEROGATION

Pour tous les championnats séniors et vétérans, il pourra être accepté par dérogation spéciale, un joueur de nationalité étrangère hors union européenne par équipe.

Le joueur devra justifier d'une mutation en bonne et due forme et qu'il soit licencié depuis au moins une année à la FFPJP, et qu'il n'est pas été champion dans une autre nation lors de la saison sportive en cours.

X - Déroulement des Championnats

Doublette provençal

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Samedi 30 Mars au Boulodrome du Moulin Pinard à LIMOGES

- ❖ 7h à 7h45, présentation des licences.
- ❖ 8h, début du championnat, 8h15 pénalités.
- ❖ En poules en 11 points, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir 8^{ème} de finales joués.

Dimanche 31 Mars

- ❖ 8h30, reprise en 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi. Début des 1/2 finales si possible avant la coupure de midi (en 13 points).
- ❖ 14h00, reprise.

Ce championnat qualifiera l'équipe vainqueur pour le Championnat de France du 6 au 8 septembre 2024 à LA CRAU (83)

Ce championnat qualifiera également 3 équipes (vice-championne + perdantes ½ finales) pour le championnat régional qui se déroulera les SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 Juin à 8H à SOUSTONS (40).

Triplette Sénior Masculin et Féminin

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3 pour les séniors et 3 pour les féminines)

Samedi 6 Avril à BELLAC

Séniors Masculin

- ❖ 8h00 à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h00, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 16^{ème} de finales joués.

Séniors Féminin

- ❖ 8h15 à 9h00, présentation des licences.
- ❖ 9h15, début du championnat, 9h30 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 16^{ème} de finales joués.

Dimanche 7 Avril

- ❖ 9h00(masculins), 9h15(féminines), reprise en 1/8^{ème} de finale et 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

SENIORS MASCULINS et FEMININS

*L'équipe championne sera qualifiée pour le Championnat de France,
Les 22 et 23 JUILLET 2024 au Boulodrome du Douaisis à SIN LE NOBLE (59).*

*Ce championnat qualifiera également 3 équipes (équipe finaliste + 2 équipes perdantes des 1/2 finales) pour le Championnat Régional
le DIMANCHE 19 mai à 8H30 à ROCHEFORT (17)*

Individuel Masculin

(Le nombre de joueurs à qualifier pour le championnat régional est de 3)

Samedi 13 Avril au Boulodrome du Moulin Pinard (Site 1) – Boulodrome Arédien (Site 2)

- ❖ 8h00 à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties sur la partie qualificative suivant le nombre de qualifiés par site.

Dimanche 14 Avril au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 9 h, reprise en 8^{ème} de finale, puis 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h00, reprise en 1/2 finale, puis finale.

*Ce championnat qualifiera 1 joueur pour le Championnat de France les
27 et 28 JUILLET 2024 à OBJAT (19)*

*Ce championnat qualifiera également 3 joueurs (perdant finale + 2 perdants de la 1/2 finale) pour
le championnat régional qui se déroulera
le DIMANCHE 2 Juin 2024 à 8H30 à SAINT-JUNIEN (87).*

Doublette Féminin

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Samedi 13 Avril au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 8h15 à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 8^{ème} de finales joués.

Dimanche 14 Avril au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 10h00, reprise en 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

*Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France les
27 et 28 JUILLET 2024 à OBJAT (19)*

*Ce championnat qualifiera également l'équipe perdante de la finale + 2 perdantes de la 1/2 finale)
pour le championnat régional qui se déroulera
le DIMANCHE 2 Juin 2024 à 8H30 à SAINT-JUNIEN (87).*

Tête à Tête Jeunes

Dimanche 14 Avril au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h30, début du championnat, 9h45 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties à 12h15.
- ❖ Reprise à 14h15.

Ce championnat est honorifique.

Triplette vétérans

Mercredi 17 Avril à PEYRILHAC

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le mercredi soir 16^{ème} de finales joués.

Jedi 18 Avril

- Reprise en 1/8^{ème} à 9H et 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi.
- Le jeudi après-midi, reprise en 1/2 finale, à 14H30 puis finale.

*L'Equipe championne sera qualifiée pour le Championnat de France les 10 et 11 JUILLET
2024 à CASTELNAUDARY (11).*

*L'Equipe vice-championne et les deux équipes perdantes de la 1/2 finale seront également
qualifiées pour le Championnat Régional*

Le Vendredi 17 MAI 2024 à 8H30 à ROCHEFORT (17)

Doublette mixte

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Samedi 20 Avril à ST.PRIEST TAURION (site 1) PEYRAT LE CHATEAU (site 2)

- ❖ 8h00 à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h00, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir sur la partie qualificative suivant le nombre de qualifiés par site.

Dimanche 21 Avril à ST.PRIEST TAURION

- ❖ 9h00, reprise en 8^{ème} de finale et 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

*L'Equipe championne sera qualifiée pour le Championnat de France
les 29 et 30 Juin 2024 à SAINT-FLOUR (15).*

*Ce championnat qualifiera également 3 équipes (perdant finale + perdants ½ finales) pour
le championnat régional qui se déroulera le SAMEDI 18 MAI à 8H30
à ROCHEFORT (17).*

Triplette provençal

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Samedi 27 Avril au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 7h00 à 7h45, présentation des licences.
- ❖ 8h00, début du championnat, 8h15 pénalités.
- ❖ En poules à 11 points, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir 8^{ème} de finales joués.

Dimanche 28 Avril

- ❖ 8h00, reprise en 1/4 de finale, impérativement terminés avant la coupure de midi.
- ❖ Si possible, début des ½ finales avant la coupure.
- ❖ 14h, 1/2 finales et finale (en 13 points).

*Ce championnat qualifiera 1 équipe pour le Championnat de France
du 5 au 7 juillet 2024 à BRIANCON (05)*

*Ce championnat qualifiera également 3 équipes (perdant finale + perdants 1/2 finale) pour le
championnat régional qui se déroulera les
SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 JUIN à 8H à SAINT-AULAYE (24)*

Triplette promotion

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Samedi 4 Mai au boulodrome Arédien à ST.YRIEIX

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir 16^{ème} de finales joués.

Dimanche 5 Mai

- ❖ 9h, reprise en 8^{ème} de finale et 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h00, reprise en 1/2 finale puis finale.

Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France les 13 et 14 JUILLET 2024 à CASTELNAUDARY (11)

- ❖ - *Ce championnat qualifiera également 3 équipes (perdant finale + perdants 1/2 finale) pour le championnat régional qui se déroulera le*
 - ❖ *SAMEDI 25 Mai à 8H30 à ISLE (87).*



Triplette Jeunes

Dimanche 5 Mai au Boulodrome Arédien à ST.YRIEIX

- ❖ Début à 9H30, (pénalités 9h45).
- ❖ Présentation des licences à partir de 8H45.
- ❖ En poules (si 6 équipes minimum), puis élimination directe.
- ❖ Les licences doivent être déposées à la table de marque impérativement par 1 initiateur ou 1 éducateur avant le début du championnat.
- ❖ Tirage au sort à chaque partie, après les poules.
- ❖ Arrêt des parties à 12H15.
- ❖ Reprise 14H15.

***Le Championnat de France se déroulera les 13 et 14 Juillet 2024
à PONTARLIER (25).***

Comme en 2023, les Comités n'auront aucun qualifié directement pour le France.

Pour le qualificatif régional qui se déroulera les 25 et 26 Mai 2024 à SAINT-VAURY (23), seront qualifiées 2 équipes dans chaque catégorie.

- Les 6 Comités qui ont le plus de participants sur leur qualificatif départemental se verront attribuer une équipe supplémentaire dans chaque catégorie.

Triplette Sénior Mixte

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Mercredi 8 Mai à ST YRIEIX :

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 16^{ème} de finales joués.

Jeudi 9 Mai :

- ❖ 9h, reprise en 1/8^{ème} de finale et 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

*L'équipe championne sera qualifiée pour le Championnat de France qui aura lieu
Les 20 et 21 juillet à FENOUILLET(31)*

*L'équipe perdante de la finale, ainsi que les 2 perdantes de la demi-finale seront qualifiées
pour le Championnat Régional qui se déroulera
Le 20 Mai 2024 à 8H30 à ROCHEFORT(17)*

Doublette Sénior Masculin

(Le nombre d'équipes à qualifier pour le championnat régional est de 3).

Samedi 11 Mai au Boulodrome du Moulin Pinard (Site 1) - AMBAZAC (Site 2)

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir sur la partie qualificative terminée.

Dimanche 12 Mai au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 9h, reprise en 1/8^{ème} de finale et 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h, reprise en 1/2 finale puis finale.

*Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France les
31 AOUT et 1^{er} SEPTEMBRE 2024 à SAINT-YRIEIX (16)*

*- Ce championnat qualifiera également 3 équipes (perdant finale + perdants 1/2 finale) pour le championnat
régional qui se déroulera le
Samedi 1^{er} Juin à 8 H30 à SAINT-JUNIEN (87).*

Individuel Féminin

(Le nombre de joueuses à qualifier pour le championnat régional est de 3).

❖ Samedi 11 Mai au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ 8h15 à 9h00, présentation des licences.
- ❖ 9h15, début du championnat, 9h30 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 8^{ème} de finale joués.

Dimanche : reprise à 10H en 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi.

- ❖ Le dimanche après-midi, reprise à 14H en 1/2 finale, puis finale.

*Ce championnat qualifiera 1 joueuse pour le Championnat de France les
31 AOUT et 1^{er} SEPTEMBRE 2024 à SAINT-YRIEIX (16)*

*Ce championnat qualifiera également 3 joueuses (perdante finale + perdantes 1/2 finale) pour le
championnat régional qui se déroulera le
Samedi 1^{er} Juin à 8 H30 à SAINT-JUNIEN (87).*

Doublette Jeunes

Dimanche 12 Mai au Boulodrome du Moulin Pinard

- ❖ Début de la compétition **à 9H30**, (pénalités 9h45).
- ❖ Présentation des licences à partir de 8H45.
- ❖ En poules (si 6 équipes minimum), puis élimination directe.
- ❖ Les licences doivent être déposées à la table de marque impérativement par 1 initiateur ou 1 éducateur avant le début du championnat.
- ❖ Tirage au sort à chaque partie, après les poules.
- ❖ Arrêt des parties à 12H15.
- ❖ Reprise 14H15.

Ce championnat est honorifique.

Tir de Précision Juniors

Dimanche 19 Mai au Boulodrome du Moulin Pinard à LIMOGES

(Le nombre de joueurs à qualifier pour le championnat régional est de 2 juniors masculins et 2 juniors féminines).

- ❖ A partir de 8h15, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat suivant le tableau de passage.
- ❖ Les 4 premiers après le premier passage seront directement qualifiés pour les 1/4 de finale. Les 12 suivants feront un deuxième passage ; leurs 2 passages seront ajoutés et les 4 premiers seront également qualifiés pour les 1/4 de finale.

*Les 2 premiers juniors masculins et juniors féminines seront qualifiés pour le
Championnat Régional qui se déroulera
Le dimanche 9 juin 2024 à 8H30 à ST. AULAYE (24)*

Le respect de ce cahier des charges devrait permettre de donner une image positive de la pétanque et de son organisation en général. Le non-respect pourra être sanctionné par la non-attribution d'un championnat dans l'avenir.

-
- Ce cahier des charges mis à jour le 25 mars 2024, annule et remplace le précédent. Le Comité se réserve le droit de le modifier pour répondre aux mesures ou restrictions sanitaires imposées lors de chaque évènement.

-
-

-
- **Le Comité Départemental de Pétanque
et Jeu Provençal de la Haute-Vienne**